MAIRIE DE SAINT-ILPIZE
43380

09 64 37 29 74
contact@mairiest-ilpize.fr
http://www.mairiest-ilpize.fr/

Arrêté du Maire N° 3

Le Maire de la Commune de Saint-Ilpize, Haute-Loire,

Vu le Code Civil ;
Vu les articles L25, L 27 bis, L27 ter du Code du Domaine de l'Etat;
Vu la Loi 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales et notamment son article 47 ;
Vu les articles L.1123-1 et suivants du Code Général de la propriété des personnes publiques ;
Vu l'article 713 du Code Civil ;
Vu l'avis de la Commission Communale des impôts directs en date du 3 février 2023 ;
Vu la délibération du conseil municipal du 11 février 2023 ;
Vu que le dernier propriétaire connu: Alfred Ramain est décédé depuis plus de trente ans et qu'aucun successible ne s'est présenté:
Vu que les contributions foncières n'ont pas été acquittées depuis plus de trois ans,

Arrête

Article 1er : Sont présumés vacants et sans maître et susceptibles de faire l'objet d'un transfert dans le domaine privé de la commune de Saint-Ilpize, l'immeuble en ruine figurant au plan cadastral de la commune de Saint-Ilpize, au village de Tapon, sous le n° B 0630, contenance : 78m2
la dépendance cadastrée B 0521, contenance : 46 m2 et les parcelles suivantes :

B 0391 à Rouchassou, contenance : 1372 m²
B 0392 à Rouchassou, contenance : 459 m²
B 0408 à Rouchassou, contenance : 632 m²
B 0480 à La Liste, contenance : 579 m²
B 0583 à Tapon, contenance : 18 m²
B 0617 à Tapon, contenance : 55 m²
B 0619 à Tapon, contenance : 60 m²
B 0661 à Tapon, contenance : 975 m²
B 0745 à Tapon, contenance : 2509 m²
B 0786 aux Bories, contenance : 223 m²
B 0788 aux Bories, contenance : 274 m²
B 0804 à Serrie, contenance : 2405 m²
B 0807 à Serrie, contenance : 3080 m²

B 0817 à Serrie, contenance : 661 m2
B 0819 à Serrie, contenance : 499 m²
B 0855 au Gray, contenance : 2760 m²
B 0863 au Gray, contenance : 595 m²
B 0947 aux Combes, contenance : 1033 m²
B 0950 aux Combes, contenance : 557 m²
B 1054 à Chaussilou, contenance : 660 m²
B 1062 à Pré des Pages, contenance : 608 m²
B 1091 aux Ailes du bois, contenance : 267 m² + 266 m2
B 1092 aux Ailes du bois, contenance : 129 m²
B 1119 aux Plantiers, contenance : 1049 m²
B 1124 aux Plantiers, contenance : 1710 m²
B 1124 aux Plantiers, contenance : 1710 m²
B 1125 aux Plantiers, contenance : 2036 m²
B 1126 aux Plantiers, contenance : 1869 m²
B 1150 aux Grandes Hautes, contenance : 1777 m²+ 1778 m2
B 1242 aux Balays, contenance : 1855 m²
B 1366 à Le Degalle, contenance : 2690 m²
B 1391 à Le Degalle, contenance:1056 m²
C 0060 à Cachera, contenance : 2700 m²
C 00165 à Pra cour, contenance 1403 m²
C 00257 à la Garenne, contenance : 916 m²
C 00353 à La Clary, contenance : 559 m²
C 0440 à la Brujaire, contenance : 954 m²
C 775 à Vepra, contenance : 993 m²
C 1238 au bois d'Anton, contenance : 3231 m²
C 1239 Bois d'Anton, contenance : 3128 m²
Soit 40 parcelles, un bâtiment en ruine, une dépendance.
Total surface : 52 169 m2

Article 2 : Cet arrêté, ainsi que le procès verbal du 13 février 2023 qui a pour objet la prise de possession de ces bâtiments en ruines et parcelles seront affichés en mairie ainsi que sur la porte de bâtiment cadastré B 0630 pendant une durée de six mois à compter du 13 février 2023.

Article 3 : La procédure d'attribution à la commune des bâtiments et parcelles présumés sans maître, prévue par l'arrêté L.1123_3 du CG3P est mise en oeuvre.

A Saint-Ilpize, le 13/02/2023
Le Maire : Martine Defay

MAIRIE DE SAINT-ILPIZE (Haute-Loire)

Conformément à l'article L2131-1 du CGCT, Madame le maire de Saint-Ilpize certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, après affichage pendant 6 mois, en mairie.